

ACCUEIL DE JOUR LES TARIFS

Accueil à la journée :

♥	Journée :	31,28€
♥	Dépendance :	26,77€

Total / journée : 58,05€

Accueil à la ½ journée :

♥	½ Journée :	18,47€
♥	Dépendance :	15,79€

Total / ½ journée : 34,26€

- ✚ Le prix de journée inclut le déjeuner et les collations et s'entend déduction du coût du transport comprise.
- ✚ La dépendance est due quel que soit le GIR de la personne accueillie.
- ✚ Le transport est organisé et à la charge de l'utilisateur.

Modalités, conditions de facturation et de paiement :

- ✚ Les frais d'accueil de jour sont facturés au mois, à terme échu. Ils portent sur le nombre de séances réalisées.
- ✚ Le paiement devra s'effectuer à réception de la facture :
 - par prélèvement bancaire (signature du mandat de prélèvement le jour de la signature du contrat)



CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL
CASTRES-MAZAMET

ALFACŒUR



Accueil de jour
pour les personnes âgées
atteintes de la maladie d'Alzheimer
ou maladies apparentées

Situé au rez-de-chaussée de
l'EHPAD VILLEGIALE SAINT JACQUES
15 Place Carnot, BP 30418
81108 CASTRES Cedex

☎ : 05 63 71 63 02

☎ : 05 63 71 64 62

✉ villegiale@chic-cm.fr

DOCUMENT A FOURNIR AVEC LE DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION

Pour la constitution du dossier administratif :

INFORMATION

- **Vous munir des pièces suivantes :**

- **Identité**
 - Livret de famille complet
 - Carte Nationale d'Identité recto verso
- **Couverture sociale**
 - Carte de mutuelle en cours recto verso
 - Attestation de responsabilité civile mentionnant les dates de début et de fin.
- **Droits spécifiques**
 - Si vous les percevez :
 - notification d'APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie (Conseil Départemental)
- **Situation économique et facturation**
 - Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- **Protection juridique**
 - Jugement du tribunal et ordonnance du juge, en cas de mesure de protection.

Une prise en charge partielle de l'accueil de jour peut être accordée dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile.

Pour les demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie auprès du département, vous devrez fournir :

- ✚ La photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité
- ✚ Un relevé d'identité bancaire
- ✚ La photocopie du dernier avis d'imposition sur le revenu
- ✚ La photocopie du dernier avis d'imposition de taxes foncières
- ✚ Le dernier relevé de compte.